

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 28 janvier 2021

Compte-rendu affiché le 02 février 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 22  
janvier 2021

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Etienne FILLLOT, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

Etienne FILLLOT à Françoise BÉRARD, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

RAPPORT D'ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES 2021 - TOUS  
BUDGETS

Délibération : 01.2021.006

Transmis en préfecture le :  
02 février 2021

## **RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD**

Le rapport d'orientations budgétaires permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix futurs qui seront évoqués lors du vote du budget primitif.

Il présente le contexte économique local et national, des informations d'ordre financières, budgétaires et réglementaires (loi de finances) ainsi que la situation financière de la commune.

Dans cette perspective, le document ci-après expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur les budgets 2021 et suivants.

### **I - LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE FINANCIER, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL**

Comme dans de nombreux pays, le contexte sanitaire a imposé en 2020 à l'Etat d'instaurer un état d'urgence sanitaire et un double confinement qui a contraint les acteurs économiques et sociaux français d'arrêter certaines activités et de modifier fondamentalement leur mode de vie ou le fonctionnement de leur structure.

Les impacts sont nombreux, significatifs, ininterrompus et certains ne sont pas encore connus. Il en résulte des conséquences très significatives sur le contexte qui sont caractérisées par une grande volatilité résultant des indicateurs de santé publique, de l'évolution de cette pandémie mondiale dans toutes ses formes (virus, variant anglais ou sud-africain) ou des réponses apportées par les acteurs privés et publics de la santé (rythmes de production et mise à disposition des vaccins, diffusion des masques, des tests). L'obsolescence des informations est très rapide aussi les principaux indicateurs habituels seront présentés avec les réserves que la situation impose.

#### **A - Environnement, contexte macro-économique et territorial**

Le climat international est marqué par de nombreuses incertitudes liées notamment aux comportements des acteurs majeurs

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021 a marqué la fin de la période de transition au cours de laquelle le droit de l'Union continuait de s'appliquer au Royaume-Uni. Un accord de commerce et de coopération a pu être signé le 30 décembre 2020 et détermine les règles applicables aux relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne dans un certain nombre de domaines.

Le gouvernement a intégré dans la loi de finances pour 2021 différentes mesures visant à atténuer les conséquences économiques de l'épidémie (mise à l'arrêt de certaines activités, dégradation du marché du travail et de l'emploi, baisse des salaires, des revenus des ménages et de la consommation).

Les populations fragiles ont été touchées et cela a contribué à accroître les inégalités et les déséquilibres (dans le domaine scolaire, de l'accès au numérique, du logement, des violences intra familiales...).

Examinons tout d'abord les principales données économiques.

#### **L'inflation**

Elle s'est maintenue à un niveau assez faible comme les années précédentes. En 2020, les évolutions ont été variables mais très modérées suivant les biens et les services considérés (dépenses de transport, prix de l'énergie, denrées alimentaires, ...). En décembre 2020, elle était à +0,2% sur un an. Les perspectives 2021 sont similaires puisque l'évolution de l'inflation reste, en plus des traditionnelles incertitudes concernant les prix des matières premières, de l'énergie et du pétrole, conditionnée par la situation sanitaire nationale et internationale. « Au premier semestre 2021, l'inflation se reprendrait un peu, soutenue par les prix de l'énergie » (source : INSEE, note de conjoncture du 15/12/2020).

#### **Le taux de chômage**

Il convient de souligner que ce contexte a dégradé la situation sur le plan de l'emploi au niveau national et local. De nombreuses mesures d'accompagnement ont été mises en place par l'État, la région Auvergne Rhône Alpes, la Métropole de Lyon, les communes mais le taux reste plus élevé qu'avant la crise sanitaire.

D'après l'INSEE, « au troisième trimestre 2020, le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT atteint 2,7 millions de personnes en France (hors Mayotte), en hausse de 628 000 personnes. Sur ce trimestre, le taux de chômage au sens du BIT bondit de 1,9 point, à 9,0 % de la population active, après une baisse de

0,7 point le trimestre précédent. Il se situe 0,9 point au-dessus de son niveau d'avant-crise sanitaire [...] (de) 2019 ».

De manière synthétique, toutes les publications illustrent les différentes tendances figurant ci-dessous : hausse du chômage, inflation faible, croissance négative en 2020.

#### SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

En %	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel	1,5	- 8,7	7,4
Indice des prix à la consommation harmonisé	1,3	0,5	0,6
Taux de chômage (BIT, France entière, en % de la population active au T4 de l'année)	8,4	9,1	11,1

Source : Insee en 2019 puis projections Banque de France (Projections macroéconomiques - Septembre 2020).

Concernant 2021, s'il est possible d'avancer que l'inflation restera durablement faible, les niveaux de chômage, d'activité ou de croissance ne peuvent pas être prévus de manière fiable tant la situation sanitaire reste imprévisible (variants du covid, ...).

#### **B - Les prévisions pour les finances publiques**

Pour mémoire le déficit public doit être inférieur au seuil des 3 % du PIB et la dette publique devrait être inférieure à 60 % du PIB. Notons toutefois que « grâce aux importants efforts de redressement des comptes publics réalisés en début de quinquennat, le gouvernement avait ramené le solde public consolidé en dessous du seuil des 3 % du PIB. Pour la première fois depuis 2001, celui-ci a en effet atteint -2,3 % en 2018 et -2,1 % en 2019 » [...] (Source PLF 2021). La France venait de sortir de la procédure pour déficit excessif. Il convient toutefois de souligner que les administrations publiques locales contrairement à l'État présentent des ratios stabilisés et maîtrisés.

La situation très dégradée actuellement ne devrait pas pouvoir être rapidement améliorée du fait de la persistance des mesures gouvernementales visant à lutter contre la propagation du virus. Le gouvernement table en définitive, en 2021, sur une croissance à 6%, un déficit public de 8,5% et une dette publique évaluée à 122,4% du PIB.

Le respect de ces soldes permet dans l'absolu aux collectivités publiques de renforcer leurs capacités d'actions mais cela est devenu très secondaire pour l'ensemble des pays de l'Union européenne et plus largement au sein des pays développés au vu des conséquences sanitaires, économiques et sociales des différentes vagues (et répliques) épidémiques créées par le virus du Covid-19. Sur le long terme, les conséquences ne sont bien évidemment pas indolores pour l'économie, les collectivités publiques ainsi que les ménages qui seront probablement amenés à faire des efforts significatifs de manière pérenne.

#### **C - Les principales mesures concernant les collectivités dans les lois de Finances**

Il est proposé d'aborder successivement l'application effectuée des principales mesures précédentes, l'évolution de l'enveloppe normée et des concours financiers ainsi que les éléments des lois finances 2021 qui concernent la ville de Saint-Genis-Laval.

##### La poursuite des mesures :

Il convient de s'intéresser tout particulièrement à la réforme de la taxe d'habitation et aux contrats de confiance conclus par l'État avec les plus grandes collectivités locales.

- La réforme sur la taxe d'habitation a réduit la pression fiscale sur les ménages et a augmenté leur pouvoir d'achat. Le mécanisme reste soumis aux conditions de ressources détaillées l'année dernière. 80% des foyers ont été dispensés du paiement de la taxe d'habitation (TH) au titre de leur résidence principale. L'objectif a été atteint de manière progressive ces trois dernières années pour les foyers concernés (avec un niveau de dégrèvement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020).
- La taxe d'habitation sera réduite (à situation personnelle constante) à partir de 2021 puis complètement supprimée à partir de 2023 pour les 20% de contribuables qui restent assujettis au titre de leur résidence principale. De

manière concrète, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 puis de 100% en 2023.

- A Saint-Genis-Laval, d'après les informations communiquées fin 2020 par l'État, plus de quatre millions d'euros d'impôts (4 187 804€) ont été pris en charge par l'État à la place des 5167 foyers Saint-Genois concernés par la réforme (soit 71% des recettes de taxe d'habitation de la commune).

Comme les années précédentes, l'État a bien versé en 2020 l'exacte contrepartie à la ville de Saint-Genis-Laval en intégrant l'évolution des bases fiscales.

En 2021, la ville ne percevra donc plus les recettes de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui disparaît complètement du budget communal. L'État s'étant engagé à garantir le même niveau de ressources aux collectivités locales, la ville de Saint-Genis-Laval comme les autres communes de l'agglomération va percevoir à la place la taxe foncière de la Métropole de Lyon (qui elle n'en percevra plus en 2021). Ce mécanisme de transfert est complètement neutre sur 2021 pour le contribuable qui paie à l'un au lieu de payer à l'autre. C'est un jeu de vases communicants. L'État avait prévu dans sa réforme fiscale le transfert d'autres ressources en faveur de la métropole, de la région Auvergne Rhône Alpes de façon à ce que les contribuables paient moins d'impôts et que le niveau des ressources aux collectivités locales soit maintenu. Un accord de méthode a été signé le 30 juillet dernier par l'État et les régions qui percevront à la place une fraction de la TVA. Il résulte de cette réforme une diminution de l'autonomie financière locale du fait de compensations qui sont déconnectées du développement du territoire.

A ce jour les données communales individuelles n'ont pas été communiquées par l'État.

- Le contrat de confiance concerne 322 collectivités locales. Des objectifs en matière d'endettement (capacité de désendettement plafonnée à 12 ans pour les communes) et à la progression des dépenses réelles de fonctionnement (+1,2% entre 2018 et 2022) avaient été fixées de façon à ce que les collectivités locales contribuent au respect des critères de Maastricht par l'État français.

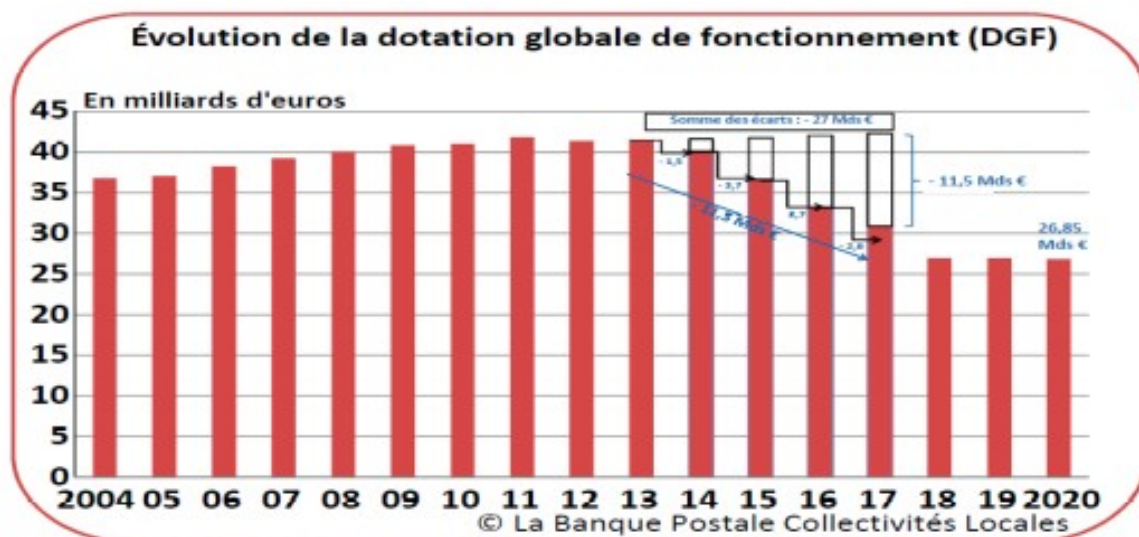
Le caractère récent de ce mécanisme pluriannuel ne permet pas encore son évaluation complète mais les normes d'évolution des dépenses de fonctionnement et d'endettement fixées ont dans l'ensemble toutes été respectées. Les premiers résultats étaient concluants et ce système pourrait être une alternative pérenne à des baisses de recettes cumulées et imposées par l'État aux collectivités locales. La Métropole de Lyon a bien rempli ses obligations au titre des années précédentes et présentait ainsi une capacité de désendettement inférieure aux plafonds fixés.

Il est à noter que l'État a choisi dernièrement au vu de la situation sanitaire de mettre ce mécanisme entre parenthèses de manière à ce que les collectivités locales puissent pleinement accompagner leurs habitants (distributions de masques, mise en place et actualisation des protocoles sanitaires ; organisation financement et réalisation de tests) et participer à la relance économique au regard de leur proximité et de leur lien direct avec les habitants et les différents acteurs du territoire.

#### L'enveloppe normée

L'État verse aux collectivités locales des concours financiers qu'il prélève sur ses recettes (43,2 Md€ en 2021). Ils sont regroupés depuis 1996 dans une enveloppe dite « normée » dont le montant total est fixé chaque année par la loi de finances. Ces différentes recettes sont interdépendantes. La progression de l'une est neutralisée mécaniquement par la baisse de l'autre afin que le total financé par l'État soit chaque année identique sauf réforme fiscale ou structurelle particulière.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2021 a été presque stabilisée à 26,75 Md€ (-100 M€), conformément la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.



La stabilité du montant global et national de la DGF masque toujours certaines variations individuelles et les montants définitifs ne sont connus par les collectivités locales qu'après la publication des montants calculés par les services de l'État (0,95 M€ perçu en définitive par Saint-Genis-Laval en 2020).

Une péréquation confortée par les collectivités locales au sein de l'enveloppe normée :  
 Comme en 2019 et en 2020, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. L'augmentation de la péréquation de 180 millions d'euros est financée, comme les années précédentes, intégralement par la DGF des communes et des EPCI. Ce mode de financement de la péréquation contribue à faire porter le soutien aux collectivités par d'autres collectivités locales et non plus par l'État lui-même.

La ville de Saint-Genis-Laval est contrainte de financer cette péréquation sans en bénéficier car elle n'est éligible à aucune de ces deux recettes.

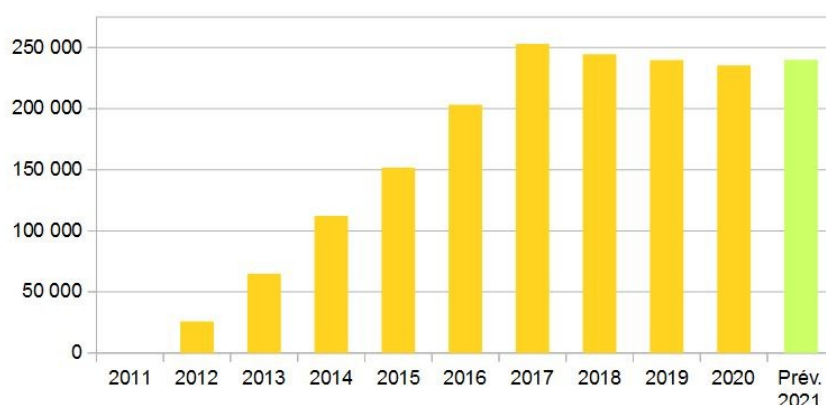
Le Fonds national de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est reconduit  
 Le FPIC a été instauré par la loi de finances 2011 pour 2012 en vue d'assurer une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. Il s'agit d'une mesure de péréquation, dite horizontale, qui est toujours financée totalement par et à destination des collectivités locales. Il est globalement encore stabilisé nationalement en 2021 et le montant redistribué reste d'un milliard d'euros.

La hausse supplémentaire nationale initialement prévue pour 2018 n'est toujours pas rétablie en 2021 ce qui permet de limiter les variations individuelles et stabilise les dépenses des contributeurs comme Saint-Genis-Laval et la Métropole de Lyon.

La dépense était de 33,56 millions d'euros pour l'agglomération lyonnaise en 2020 dont 19,56 M€ à la charge de la Métropole de Lyon et 235 571€ à la charge de la Ville de Saint-Genis-Laval.

Le niveau de contribution pour 2020 est donc reconduit en 2021.

FPIC (en €) : une dépense communale stabilisée



### Un soutien aux particuliers et à l'activité économique :

La loi de finances pour 2021 a pour objectif de soutenir le plan France Relance de 100 milliards déployé par le gouvernement autour de 3 priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ces mesures visent notamment à soutenir la consommation et l'investissement des entreprises et des particuliers tout en les orientant vers des comportements vertueux (mobilité décarbonée, isolation, numérique, relocalisation, innovation), à garantir un minimum de ressources pour les personnes (saisonniers, activités artistiques et culturelles, emplois liés par exemple à la restauration, à l'aéronautique, ...) ou les structures fermées ou touchées (du fait du couvre-feu et/ou de la nécessité de réduire les interactions sociales, ...)

La situation est très délicate malgré tous les dispositifs mis en place :

- Pour soutenir les entreprises (10 milliards d'euros) : baisse des impôts de production, poursuite de la baisse des impôts sur les sociétés, réduction de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, crédit d'impôt pour encourager les entreprises agricoles à sortir du glyphosate,
- Pour permettre aux salariés (11 milliards) de conserver leur emploi : avec le financement des dispositifs de chômage partiel et d'activité partielle de longue durée,
- Pour aider d'urgence les secteurs les plus affectés et meurtris par la crise (20 milliards) comme la restauration, l'événementiel, les loisirs, le sport, le secteur de la montagne, ...
- Pour accompagner les jeunes : garanties jeunes, bourses, 4 milliards pour les aider à faire leur entrée dans la vie professionnelle (moyens supplémentaires pour l'alternance, l'augmentation du nombre de formations qualifiantes, ...),
- Pour les particuliers : maintien du calendrier de suppression de la taxe d'habitation, bonus écologique abaissé pour l'achat d'un véhicule électrique neuf, élargissement du dispositif *Ma prim' renov* pour favoriser la rénovation qualitative des bâtiments privés, ...

## **II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET SES PERSPECTIVES**

Il est proposé d'examiner maintenant les principales caractéristiques ou tendances de la section de fonctionnement ainsi que la situation de la Ville en matière d'endettement.

### **A - La section de fonctionnement**

L'année 2020 aura été atypique également sur le plan budgétaire. Le budget de fonctionnement 2020 avait été conçu avec la volonté de financer les projets d'investissement sans toucher à la fiscalité ni recourir à l'endettement.

Au vu de la crise sanitaire, le budget initialement conçu a bien évidemment été modifié pour réduire les dépenses et les recettes de fonctionnement ainsi que la pression fiscale communale.

La réglementation comptable précise que les crédits budgétaires sont limitatifs et globaux ; ce qui implique que l'exécution budgétaire est limitée par l'autorisation préalable qui est donnée par le conseil municipal lors du vote du budget primitif.

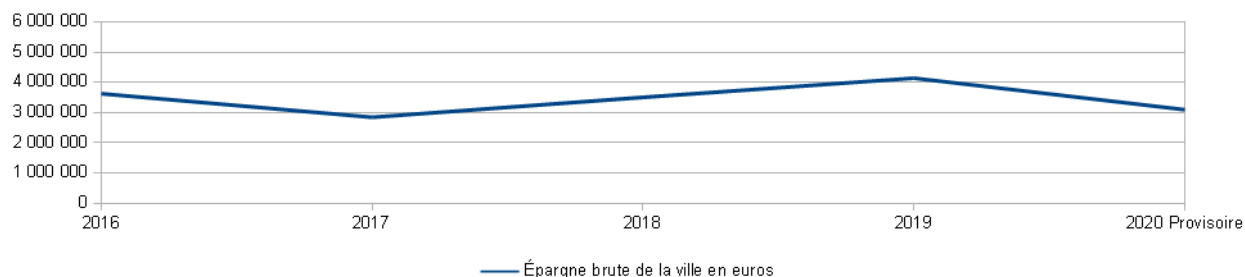
La préparation du budget 2021 a commencé avant le deuxième confinement et a intégré des prévisions de dépenses et de recettes en partant de l'hypothèse que la

situation sanitaire ne serait pas bloquante pour la réalisation des projets, la proposition d'activités et d'événements aux Saint-Genois.

Bien que la situation et les perspectives ne soient *a priori* pas favorables, la municipalité maintient son objectif de poursuivre une politique de soutien aux commerçants, aux familles et aux personnes âgées de la commune afin d'éviter que ne se délite le lien qui unit les Saint-Genois. Maintenir une activité de proximité est donc primordial, quel que soit le contexte.

Au vu de la réglementation et du contexte sanitaire actuel, le budget 2021 sera présenté en inscrivant la totalité des projets en dépenses comme en recettes. Cela permettra à la ville de Saint-Genis-Laval de ne pas être bloquée et pourra donner lieu à des ajustements en cours d'année par décision modificative si les écarts devenaient substantiels du fait de l'évolution du contexte sanitaire.

Graphique de l'évolution de l'épargne brute communale :



Le résultat dégagé en 2020 sera significatif et contribuera à financer une partie des investissements qui seront inscrits et proposés dès le budget 2021. Il résulte des efforts de gestion qui ont été réalisés en 2020 visant à optimiser chaque dépense et chaque recette, du report ou de l'annulation d'activités en raison du contexte sanitaire et aussi d'éléments conjoncturels qui ont été plus favorables que prévus (droits de mutation en matière immobilière).

Les principales tendances en matière de dépenses puis de recettes vont maintenant être successivement abordées.

#### **Les dépenses de fonctionnement**

L'année 2021 sera caractérisée par certaines dépenses supplémentaires incompressibles et exogènes classiques comme celles relatives à l'organisation des élections régionales ou conjoncturelles qui se sont ajoutées du fait de la crise sanitaire (achat de masques et de dispositifs de protection, produits pour nettoyer les espaces de travail ou d'accueil du public, organisation de campagnes sanitaires, ...).

La municipalité poursuit donc sa volonté d'aller vers une plus grande et une meilleure optimisation des charges à caractère général notamment en budgétant des investissements qui répondent aux besoins et intègrent une dimension environnementale de nature à réduire les consommations (d'eau, d'électricité, de chauffage, ...). Il s'agit par exemple de renforcer l'isolation des bâtiments neufs ou lors d'une rénovation (isolation des murs, des toitures, installations de cuves pour récupérer l'eau, installation photovoltaïque, ...).

La mutualisation, l'optimisation et d'une manière générale la rationalisation de la commande publique sera accentuée en vue de diminuer les coûts tout en améliorant la qualité globale de l'achat, notamment sur le plan environnemental et responsable. La recherche systématique de subventions pour chacun des projets permettra également de mener à bien un maximum de projets, sans que cela ne pèse plus que de raison sur la gestion et les finances de la Ville.

Le mouvement de réduction des charges à caractère général, bien que soumis au contexte dans lequel il s'inscrit, permettra à l'équipe municipale de réaliser les projets que les Saint-Genois ont choisis en apportant leur confiance à cette majorité.

Voici ci-dessous les principales orientations envisagées sur le mandat :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Lancer le Programme de Réussite Educative Saint Genois							
Créer le Conseil Municipal des Jeunes							
Créer une ludothèque et diversifier de l'offre de gardes d'enfants							
Proposer une mutuelle communale							
Créer et mettre en place d'un contrat local de santé							
Créer le conseil des aînés							
Lancer le plan de développement de l'habitat solidaire							
Constituer les comités de quartier							
Créer le trophée des sports							
Organiser les assises des associations : 1ère édition							
Renforcer les outils et de l'accompagnement pour les associations							
Développer les actions culturelles pour tous et les jumelages							
Créer une fête de la ville							
Animer le « dimanche au centre ville »							
Définir une stratégie filière agricole et économie solidaire							
Une foire de la Sainte Catherine repensée							
Inciter et accompagner des actions environnementales							
Développer la pratique du vélo (ambassadeurs, ateliers, animations)							
Repenser la circulation et le stationnement (commission des flux, liaisons, aménagements, ...)							
Proposer un plateau nature piéton et festif							
Renforcer la police municipale en proximité et constitution d'un réseau en matière de sécurité							
Constituer et développer les patrouilles nocturnes							
Mutualiser des moyens en intercommunalité (sport, sécurité, CSU...)							
Mettre en place d'une politique d'achats groupés							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Les autres charges de gestion courante seront ajustées dans le cadre de la préparation du budget en fonction des projets, des opportunités notamment en termes de financement. Elles intégreront les subventions au CCAS (actions santé, aide aux aidants, projets d'établissement pour les résidences) et au Budget annexe La Mouche (projet de médiation cinéma et d'actions culturelles éducatives, programmation culturelle hors les murs). Le Programme de réussite éducative (PRE) pourra ainsi par exemple être mis en œuvre et porté budgétairement dès 2021 par le CCAS.

Le vote formel des subventions sera proposé par différents projets de délibérations ad-hoc au conseil municipal du mois de mars en tenant compte principalement des demandes formulées, des projets présentés ainsi que des impacts des confinements et de la situation sanitaire sur chaque acteur et partenaire associatif. L'enveloppe budgétaire globalement affectée aux subventions en numéraire sera à minima maintenue et calculée en fonction des demandes associatives et des réponses que souhaitera et pourra apporter la ville aux associations de manière individuelle et collective. Les assises de la vie associative et différents événements seront de nature à renforcer les partenariats.

Les atténuations de produits seront constituées comme chaque année du FPIC dont le montant sera budgété en fonction des développements précédents et du prélèvement SRU qui est calculé en fonction du nombre manquant de logements conventionnés (dits SRU). Le FPIC sera majoré car les efforts réalisés et les projets soutenus précédemment n'ont pas été jugés suffisants par l'État.

Paradoxalement, comme les années précédentes, les conditions de financements sur les marchés financiers restent attractives et stabilisées à des niveaux de taux très bas ; ce qui permet aux collectivités publiques et tout particulièrement à la ville de Saint Genis Laval de réduire leurs charges financières grâce également la qualité des négociations menées précédemment (-25 k€ par rapport au BP 2020).

### **Ressources humaines et masse salariale**

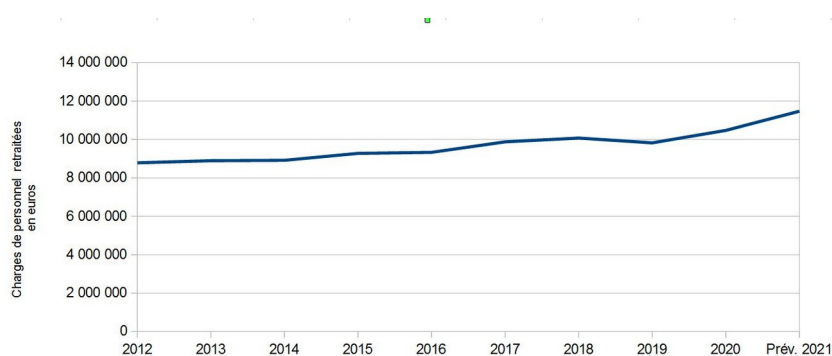
La collectivité rajeunit régulièrement ses effectifs lors des recrutements et bénéficie ainsi de ce fait d'une baisse de sa masse salariale. Pour autant, la part des plus de 55 ans augmente de 4 points dans l'effectif (en 2019) et atteint 26,67 % des agents. De fait, cette structuration affecte la masse salariale avec l'avancement de carrière des agents, « glissement vieillissement-technicité » (GVT), qui correspond à l'évolution de la masse salariale à effectif constant : avancement d'échelons, de grade ou changement de cadres d'emplois (88 000€ pour 2021). Par ailleurs, pour la dernière



année, le dispositif Parcours professionnels carrières et rémunération (PPCR) mis en place en 2017, affectera la masse salariale.  
Enfin, les évolutions réglementaires, telles que l'évolution du SMIC, ou conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6/08/2019 - l'instauration d'une prime de précarité pour certains contrats à durée indéterminée, affecteront le budget 2021 à hauteur de 20 000 €.

Les raisons de l'augmentation de la masse salariale sont donc nombreuses et résident en des éléments conjoncturels et structurels.

En dernier lieu, en ce début de mandature, il est nécessaire d'adapter l'organisation de l'administration pour répondre aux nouvelles orientations souhaitées par la majorité municipale. Ainsi des créations de postes sont prévues, telles que notamment le recrutement de nouveaux agents au sein de la police municipale, ou pour renforcer la capacité d'action des services.

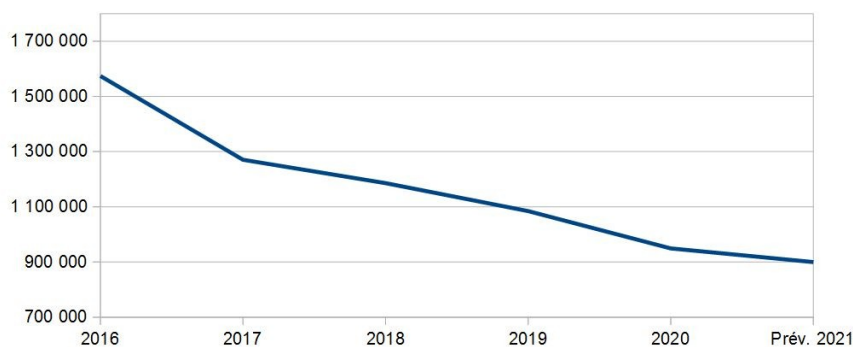


### Les recettes de fonctionnement

Le contexte financier de l'État s'est détérioré fortement et ne lui permet pas de faire évoluer favorablement en 2021 les recettes de fonctionnement qu'il verse aux collectivités locales pour financer l'exercice de leurs compétences obligatoires.

Le contexte relatif aux concours financiers de l'État décrit précédemment s'applique à Saint-Genis-Laval comme l'illustre par exemple la DGF (cf. graphique ci-dessous). De manière pluriannuelle la perte de recette est significative (exemple : DGF 2011 : 2,6 M€ pour un an, DGF 2020 : 0,95 M€).

D.G.F. en euros



Les impôts locaux perçus par la commune seront caractérisés en 2021 par la mise en œuvre de la réforme fiscale découlant de la suppression de la taxe d'habitation. Il en résultera au budget 2021 une absence totale de recette de taxe d'habitation sur les résidences principales dont la perte budgétaire sera compensée sans surcoût pour le contribuable par le transfert de la part métropolitaine des taxes foncières ainsi que la part communale des taxes foncières (au niveau 2009 - 2019).

Compte tenu de la situation économique et des niveaux d'inflations actuels, en 2021, les bases fiscales évolueront globalement très faiblement en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (de l'ordre de + 0,2% hors extension et hors construction neuve pour les particuliers).

Il convient également de souligner que, malgré le contexte, le niveau des autres recettes devrait globalement être maintenu avec le rétablissement de la T.L.P.E. ainsi qu'un dynamisme remarqué et constant des droits de mutation du fait notamment de l'attractivité actuelle de la ville ainsi que des projets d'aménagements en cours comme l'arrivée du métro et le Vallon des hôpitaux. Les produits des services du domaine (location de salles, utilisation du domaine public, ...) seront ajustés compte tenu du contexte sanitaire.

Les flux financiers entre la ville et la Métropole de Lyon sont de 2,12 M€ par an. Certaines incertitudes demeurent pour la Dotation solidarité communautaire (DSC, 247 K€) qui sera fixée ultérieurement en fonction des orientations métropolitaines à venir.

Aucune recette exceptionnelle n'est anticipée à ce jour pour 2021, ce qui induit une stabilité logique de ces dernières.

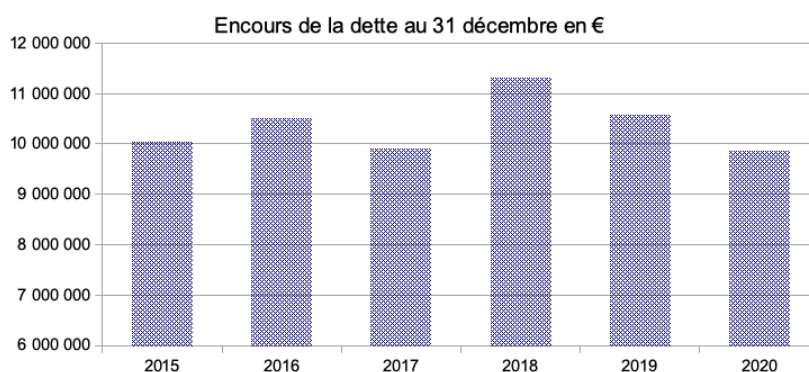
## **B - L'endettement**

### Un stock de dette sans risque

L'encours de la dette est le capital restant dû (c'est à dire la dette restant à rembourser). Il correspond aux besoins de financement externe de la Ville pour pouvoir financer les investissements programmés. En ce début d'année, la ville de Saint-Genis-Laval présente un stock d'emprunt à rembourser de 9,85 M€ (dette revolving comprise), ce qui correspond à un capital restant dû qui diminue et reste toujours inférieur à celui des communes comparables. Les derniers chiffres officiels disponibles (au 31/12/2019) montrent un stock de dette de 479€ par Saint-Genois contre une moyenne nationale de 1032€ par habitant pour les villes comparables.

La structure de la dette est inchangée et toujours saine et équilibrée. Elle comprend 37,25% de taux fixe, 38,25 % de taux variable (indexés sur l'euribor) et 24,5% de livret A. L'endettement présentait un taux moyen de 2,4% et une durée de vie résiduelle de 13,7 ans ce qui correspond aux moyennes constatées.

La capacité de désendettement de la ville, qui correspond au nombre d'années d'épargne brute (ce ratio correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) qu'il lui faudrait pour rembourser sa dette totale est inférieure à la moyenne constatée pour les villes de plus de 10 000 habitants (7 années) ainsi qu'au plafond de douze ans prévu par la loi de programmation des finances publiques précitée pour les pactes de confiance. Elle était de 5 années en 2019 pour Saint Genis Laval.



Le stock d'emprunt actuel permet d'appréhender sereinement les aménagements programmés et les projets prévus en tenant compte des moyens et des facultés de remboursement de la commune. La recherche systématique de subventions d'investissement participera également à maintenir cette capacité d'autofinancement et de ne pas dégrader l'endettement de la Ville.

### III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La plus grande partie des postes budgétaires en dépenses comme en recettes est liée à des charges structurelles et rigides telles qu'elles ont été présentées précédemment pour la section de fonctionnement. C'est le cas dans une moindre mesure pour l'investissement.

Le budget doit tout même prévoir le financement des dépenses obligatoires comme par exemple le remboursement de la dette actuelle (en fonctionnement pour les charges financières et en investissement pour le remboursement du capital) ainsi que les écritures comptables (dites d'ordre) qui se neutralisent globalement.

Les orientations budgétaires en matière d'équipement et d'investissement vont être programmées sur la totalité du mandat. Notons que, de manière classique, certaines d'entre elles seront précédées d'une phase de diagnostic, d'analyse et d'études en lien avec les différents acteurs, les habitants et les usagers. Vous trouverez maintenant ci-après une première programmation des principaux projets d'équipements et d'investissements qui vont être affinés puis réalisés tout au long du mandat.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Optimiser des locaux relatifs au restaurant scolaire mouton							
Mettre en place des structures enfance dans l'éco quartier							
Lutter contre la fracture numérique							
Déplacer le club de tennis et finalisation des aménagements de l'espace Fillot							
Aménager deux salles puis une partie du fort Côte Lorette							
Digitaliser l'information et les services rendus aux Saint-Genois							
Faire renaître la Maison Ricard							
Créer une maison de l'entrepreneuriat et de l'économie, espace de coworking							
Rénover de manière qualitative et durable des bâtiments publics communaux (toutes activités et tous secteurs)							
Végétaliser les espaces publics et les écoles							
Accueillir une ferme éducative et des jardins partagés au sein du vallon des Hôpitaux							
Requalifier le cœur de ville							
Orienter et accompagner le développement de la ZAC du Vallon des hôpitaux							
Développer le CSU et la vidéo-protection							
Réaliser un audit et établir une stratégie patrimoniale							
Rechercher activement des recettes externes : subventions, partenariat public-privé							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

Ces nombreux projets vont ainsi modifier concrètement la vie à Saint-Genis-Laval mais vont nécessiter parfois plusieurs mois pour pouvoir être réalisés, fonctionnels ou mis en service. Par exemple, la requalification du centre-ville comporte des enjeux majeurs en matière de mobilité, d'aménagements et d'économie mais ce projet va se matérialiser d'abord par des études, puis par une concertation publique et collaborative, et enfin par la réalisation d'aménagements communaux et métropolitains.

Il est proposé d'examiner maintenant ces principales orientations pour l'année 2021 qui sont essentiellement caractérisées par la volonté d'optimiser la gestion et le patrimoine tout en agissant pour les Saint-Genois ainsi que pour l'avenir du territoire et de l'environnement.

#### A - L'optimisation de la gestion et du patrimoine

En tout premier lieu il sera réalisé un audit et un diagnostic du patrimoine communal qui permettra de définir une stratégie patrimoniale sur l'ensemble du mandat et de prendre des décisions structurantes (requalification, rénovation, acquisitions, cessions, identification des risques ou des opportunités fonctionnelles et d'usage ...). Un accent tout particulier sera porté sur les locaux communaux du centre-ville où les enjeux sont nombreux. Des crédits seront également prévus pour pouvoir mener une politique d'acquisition et de cession foncière en fonction des orientations qui seront prises et

aussi des opportunités qui pourraient se présenter. Il est possible par exemple en ce sens de citer le déplacement du club de tennis et la finalisation des aménagements de l'espace Fillot.

Une rénovation qualitative et durable des bâtiments publics communaux (toutes activités et tous secteurs) avec un accent tout particulier dès cette année sur le Centre social et culturel des Barolles (isolation et optimisation thermique et fonctionnelle renforcées, travaux d'accessibilité).

Les programmes de rénovation qualitative des toitures (avec notamment celle de l'Hôtel de Ville ainsi que les terrasses de l'ensemble du bâti Paul Frantz) et des chaudières énergivores seront poursuivis de manière à réduire les charges à caractère général actuelles et futures et à contribuer également à réduire l'empreinte écologique de la commune. Ce double objectif sera une préoccupation majeure et constante de la majorité municipale tout au long du mandat.

Une amélioration de la performance énergétique des équipements et de l'éclairage public sera bien évidemment recherchée en priorisant les sites et les actions en lien notamment avec le Sigerly pour s'inscrire dans une démarche de rationalisation de l'usage des énergies. Toutes les consommations seront revues pour les réduire à leur stricte nécessité.

## **B - Agir pour les Saint-Genois ainsi que pour l'avenir du territoire et l'environnement**

Au vu de la situation financière rassurante de la ville et sans être exhaustif de nombreuses actions sont programmées et vont commencer ou se poursuivre en 2021. Elles auront une influence significative à court, moyen ou long terme et seront décrites et chiffrées de manière détaillée dans le cadre de l'examen du budget primitif 2021. Nous vous proposons toutefois d'en aborder quelques unes dès à présent.

Concernant l'avenir du territoire, il convient de souligner qu'outre la requalification du centre ville qui a été évoquée précédemment le projet du Vallon des Hôpitaux a été aussi réorienté et modifié. Il sera particulièrement utile sur ce point de se reporter à l'avis de la commune qui a été présenté de manière très complète lors du conseil municipal exceptionnel qui s'est tenu le 12 novembre dernier. La majorité municipale a acté l'abandon de l'anneau des sciences et a souhaité que les volets voirie, stationnement, mobilité, urbanisme, patrimoniaux et environnementaux intègrent les spécificités de la ville et répondent réellement aux enjeux climatiques tout en proposant à tous un lieu de promenade et de vie agréables.

Concernant la proximité, de nombreuses orientations visent à améliorer le quotidien et à rendre Saint-Genis-Laval plus humaine, plus harmonieuse et plus dynamique.

Le numérique est un enjeu majeur et la digitalisation des services proposés aux Saint-Genois permettra par exemple de faciliter les démarches administratives tout en réduisant les coûts de suivi et les délais de traitement.

Pour dépasser une approche seulement communale, la ville mutualisera cette approche avec la plate-forme de services numériques Toodego.com, de l'agglomération lyonnaise permettra pour l'usager de trouver rassemblé en un seul espace l'accès aux services, démarches et informations utiles. Conscient que la digitalisation de la relation à l'usager peut être source d'inquiétudes pour certains usagers, le plan de lutte contre la fracture numérique permettra d'accompagner les Saint-Genois pour que tous puissent profiter de ces évolutions.

Les mises aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité continueront à être aussi effectués pour permettre à tous les Saint-Genois de pouvoir pleinement profiter des équipements et des services publics municipaux conformément à la programmation pluriannuelle de l'agenda d'accessibilité programmée (l'Ad'AP).

En investissement, le développement du système de vidéoprotection et du Centre de Supervision Urbaine viendra renforcer l'effort significatif qui a été effectué en fonctionnement pour assurer en permanence la sécurité de tous en complément des actions réalisées par la gendarmerie,

l'État ainsi que l'ensemble des partenaires et notamment les habitants qui se sont engagés dans le dispositif « participation citoyenne ».

En lien avec la métropole de Lyon les mobilités seront repensées, et la circulation et le stationnement seront apaisés. Ainsi, grâce à la mise œuvre des travaux de proximité via le Fonds d'Initiative Communale, les usagers pourront trouver une réponse concrète par les petits aménagements et des travaux qui seront réalisés en fonction notamment des enjeux en termes de sécurité. Ils sont réalisés par la Métropole de Lyon avec un cofinancement de la Ville de Saint-Genis-Laval ce qui va permettre de doubler les actions.

Une mise en valeur du patrimoine de la ville sera également effectuée grâce à la participation et à la proposition d'animations et de visites dans le cadre des journées européennes du patrimoine mais aussi en commençant dès 2021 par l'aménagement de deux salles au Fort Côte Lorette puis à terme l'ensemble du site de manière à développer des espaces utiles aux manifestations mémorielles, culturelles, sportives, ...

Concernant l'environnement, certaines actions comme celles visant par exemple à « piétonner » ponctuellement le plateau de manière festive, à développer le tri lors des manifestations ou les mobilités actives seront donc renforcées par une gestion patrimoniale de nature à permettre la transition écologique mais aussi dès 2021 par différents investissements visant à contribuer à apporter des réponses concrètes et immédiates. Des crédits seront par exemple prévus au budget 2021 pour déployer des parkings vélos sur le territoire de la commune, poursuivre de manière électrique le renouvellement du parc de véhicules lorsqu'ils sont nécessaires au service public, mettre en place une cuve de récupération des eaux pluviales supplémentaires, ...

### **Conclusion :**

Saint-Genis-Laval présente donc une situation financière rassurante dans un contexte économique et sanitaire incertain. L'arrivée du métro ainsi que les nouvelles perspectives pour le Vallon des hôpitaux dynamisent le territoire de manière atypique dans la conjoncture actuelle.

Les projets présentés précédemment seront ainsi menés en concertation, en prenant le soin pour chaque action ou réalisation de les mettre en œuvre avec le souci de favoriser une transition écologique tout en minorant les coûts par des processus optimisés et plus efficaces notamment par la dématérialisation ou la recherche de subventions. De nombreuses actions pour rendre la ville plus humaine, plus conviviale, plus à l'écoute seront mises en œuvre dès 2021 avec les conseils de quartier et des aînés, le trophée des sports ; une stratégie économique et agricole et une foire de la Sainte Catherine repensées. Un renforcement significatif des moyens sera également opéré pour contribuer à assurer la sécurité de tous de manière permanente et efficace.

Une attention particulière sera également portée au public fragilisé par le contexte actuel en contribuant à aider ces personnes à faire face aux difficultés, grâce à un soutien et des politiques renforcées et efficaces en matière notamment de santé, de solidarité, de cohésion sociale et de réussite éducative pour accompagner les familles, l'enfance et la jeunesse, les acteurs économiques et associatifs ainsi que les personnes vulnérables.

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission n°4 du 21 janvier 2021,  
Vu l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **VOTER** que la présentation, au titre de l'exercice 2021, du rapport d'orientations budgétaires prévu à l'article L 2312-1 du CGCT ainsi que de la tenue du débat d'orientations budgétaires ont bien été effectuées.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Maire,**

**Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM.

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.